

DANONE, EXISTERAIT-IL UN AGENDA CACHE?

A la suite de la décision du Conseil d'administration de Danone de séparer les fonctions de direction entre une présidence non exécutive, assurée par Emmanuel Faber, et un Directeur Général à recruter, le Conseil a réaffirmé son soutien au plan « Local first » présenté en novembre 2020.

Nous ne pouvons que **féliciter le Conseil d'administration de Danone pour avoir réaffirmé collectivement la stratégie du Groupe et la confiance en son Président** pour la mener.

La mise en place d'une séparation des fonctions au sein du groupe, que nous avons demandée depuis de nombreuses années est une bonne évolution, qui rappelons le, devait être mise en place en 2022, une fois le plan « Local first » sur les rails et à l'occasion du renouvellement de certains membres du Conseil (dont celui de Franck Riboud, arrivant à son terme). **On pourra longtemps s'interroger sur les raisons qui ont conduit le Conseil à décider, sous la pression de certains actionnaires minoritaires, cette séparation des fonctions.** La chronologie de cette décision quant à elle nous paraissait en fin d'année tout à fait inappropriée : soit elle intervenait trop tôt sans laisser le temps nécessaire au déploiement du plan « Local First » présenté par Emmanuel Faber en novembre 2020 ; soit elle était décidée trop tard, le Conseil ne l'ayant pas mis en œuvre à la suite du départ annoncé de Cécile Cabanis pour des raisons personnelles.

Ce « cas de gouvernance » nous conduit à poser plusieurs questions :

- Au plan général :

1. Pourquoi le fonds Artisan Partners, qui s'est exprimé pour le départ d'Emmanuel Faber, et a été un des rares actionnaires à voter contre le statut « d'entreprise à mission » (adopté à 99,4% par l'Assemblée Générale de 2020), deviendrait-il tout à coup un partisan de ce statut ?
2. Le conseiller d'Artisan Partners est M. Jan Bennink, ancien dirigeant de Danone. Il est aussi membre du Conseil d'administration de Coca-Cola European Partners, une des sociétés qui potentiellement pourrait acquérir Danone. Au-delà de l'intention personnelle d'un ancien salarié, ne peut-on se poser la question d'une stratégie non dévoilée d'un concurrent ?
3. Pourquoi ne parle-t-on pas plus dans les médias du soutien massif du personnel de Danone exprimé tant par les partenaires sociaux qu'ils soient européens ou américains, que par les salariés du groupe ?
4. Pourquoi le plan « Local First » serait-il si dommageable pour Danone, alors qu'il semble au contraire relatif à terme, les marques locales étant un élément de stratégie marketing et non la mise en place d'une filialisation de ces marques ?
5. Pourquoi la stratégie de diversification de l'ensemble du groupe Danone vers des produits plus naturels et donc par essence plus locaux ne serait-elle pas la « bonne » stratégie qui permette à terme de réconcilier les consommateurs avec leur envie de « bien consommer » en diminuant l'impact de sa propre consommation sur l'environnement ?

- Au plan de la gouvernance :

1. Pourquoi les actionnaires ont-ils lors de l'AG 2019 le renouvellement du mandat de Franck Riboud ancien PDG et ancien Président, alors même qu'il est d'usage qu'un ancien Président ne reste pas administrateur afin de « faciliter » le travail du dirigeant successeur ? Cette

situation serait-elle à l'origine des difficultés rencontrées par Emmanuel Faber aujourd'hui au sein du Conseil ?

2. Pourquoi remettre en cause une stratégie proposée par le Conseil d'administration en novembre dernier, alors que l'Assemblée Générale des actionnaires de juin 2020 a validé l'ensemble des résolutions y compris le renouvellement de la plupart des administrateurs à plus de 95% ?
3. Comment justifier des « fuites » dans la presse de certaines décisions du Conseil depuis plusieurs mois ? Il est toujours difficile pour un actionnaire extérieur à une société et de facto à son conseil d'administration, de juger le fonctionnement de ce même conseil. Mais si les dissensions apparaissent au grand jour, outre le fait que la confidentialité des débats est volontairement trahie, elles laissent entrevoir en filigrane des oppositions fortes. N'est-il pas alors du devoir des administrateurs, vecteurs de ces dissensions, de démissionner du Conseil en faisant passer l'intérêt de l'entreprise avant leur désir de faire prévaloir leur idées, fussent-elles défendables ?

Le groupe Danone est depuis une cinquantaine d'années une entreprise portée par un projet social et financier ; il dispose des moyens de rebondir pour montrer que son projet est viable et rester porteur d'une vision, sa « mission » dont beaucoup d'entreprises devraient s'inspirer face aux défis environnementaux et sociaux d'aujourd'hui.

A propos de la Sicav Phitrust Active Investors France

La Sicav Phitrust Active Investors intervient depuis 2003 auprès des grandes entreprises cotées pour qu'elles fassent évoluer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

www.phitrust.com